



NOTICE POUR FACILITER LA RÉSILIATION DE VOTRE BAIL

Avant l'envoi de votre résiliation	Vérifiez votre bail, notamment : <ul style="list-style-type: none">▪ Son échéance▪ Le délai de préavis de résiliation▪ Les clauses particulières éventuelles
Envoi de votre résiliation	En courrier RECOMMANDE et dûment signée par tous les titulaires du contrat. S'il s'agit de l'appartement destiné au logement de famille, la signature des deux conjoints est obligatoire. C'est la date de réception de votre courrier par la régie qui fait foi pour le calcul de vos échéances contractuelles et non la date d'envoi. (Pensez aux week-end & jours fériés)
Contenu de votre lettre de résiliation	Mentionnez la date à laquelle vous souhaitez libérer les locaux. Mentionnez vos coordonnées (adresse, téléphone, e-mail), afin que nous puissions vous joindre facilement.
Date de libération	Nous vous communiquerons la date à laquelle vous serez légalement libéré de vos obligations contractuelles et vous pouvez présenter un locataire de remplacement pour être libéré à une date antérieure dans un délai de 1 mois pour le 15 ou la fin d'un mois. Auquel cas, nous devons recevoir un dossier complet présentant les garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none">▪ Le candidat doit être solvable et de bonne moralité▪ Le candidat doit accepter les conditions actuelles de location Ceci vous libère de vos obligations, mais ne constitue pas une obligation pour le bailleur de louer au candidat présenté.
Visites	Vous avez l'obligation de laisser visiter vos locaux à tout repreneur potentiel. Vous pouvez convenir d'heures de visites avec la régie.
Informations pratiques	Pensez à résilier ou transférer avant votre départ : <ul style="list-style-type: none">▪ Votre contrat auprès des services industriels▪ Votre contrat d'abonnement téléphonique▪ Votre assurance RC-ménage▪ Votre ordre permanent, le cas échéant, auprès de votre banque Pensez à avertir avant votre déménagement : <ul style="list-style-type: none">▪ L'office cantonal de la population▪ La poste, assurance maladie, employeur, commune, ...